



## REPONSE MANAGERIALE SHC/ UN-ABPAM

### Evaluation Externe Finale - Programme DGD 2017-21

<b>Programme</b>	Programme DGD 2017-2021 intitulé « Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire »
<b>Objectif spécifique concerné par l'évaluation</b>	OS1 - « Plus d'enfants avec un handicap visuel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire au Burkina Faso »
<b>Identifiant IATI</b>	BE-BCE_KBO-0431955945-PROG2017-2021_OS1
<b>Période de l'évaluation</b>	La mission d'évaluation est intervenue quelques mois après la fin de l'exécution notamment en mars-avril 2022. Elle a couvert toute la période de mise en œuvre allant de 2017-2021.
<b>Evaluateur</b>	Paul BANDRE et Abdoulaye TOMTEPAMBO
<b>Comité de Pilotage</b>	Valérie de Briey, Directrice Exécutive de SHC Eugène Bayili, Chargé de programme SHC/ UN-ABPAM Félix Vanderstricht, Président du Comité de Direction de SHC Gaëlle Vandeputte, Responsable Programmes & Développement de SHC
<b>Approbation du rapport d'évaluation</b>	30 juin 2022
<b>Acteurs de la réponse</b>	Valérie de Briey, Directrice Exécutive de SHC Gaëlle Vandeputte, Responsable Programmes & Développement Eugène Bayili, Chargé de programme SHC/ UN-ABPAM
<b>Validation de la réponse</b>	Approuvée par le Comité de Direction de SHC en date du 11 octobre 2022

### Table des matières

Table des matières.....	1
1. Introduction.....	1
2. Objectif et questions évaluatives .....	2
3. Appréciation Générale.....	4
4. Constats majeurs de l'évaluation .....	5
5. Suites données aux recommandations à l'attention de SHC/UN-ABPAM .....	8
6. Modalités de diffusion.....	12
7. Modalités de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions issus des recommandations .....	12

## 1. Introduction

Suite à la transmission du rapport d'évaluation par les consultants, le rapport d'évaluation a fait l'objet d'échanges en interne entre les évaluateurs et le comité de pilotage de l'évaluation. Afin de pouvoir se positionner par rapport aux différentes recommandations formulées et à la stratégie de leur mise en œuvre, SHC et son partenaire local, l'UN-ABPAM ont souhaité soumettre les résultats de l'évaluation à l'appréciation de tous les partenaires opérationnels et institutionnels ainsi qu'à toutes les parties prenantes au programme, concernées par le handicap et l'éducation inclusive plus largement.

C'est dans ce cadre-là qu'un atelier de restitution s'est tenu à Ouagadougou en date du 20 septembre 2022 lors de la mission au Burkina Faso de la Directrice Exécutive, Valérie de Briey et de la Responsable

Programmes & Développement, Gaëlle Vandeputte. Le déroulement de l'atelier s'est fait en plénière dans un premier temps, par la présentation des principaux constats, des leçons apprises ainsi que des recommandations issues de l'évaluation en vue de recueillir les observations des participants. Dans un second temps, des échanges s'en sont suivis en sous-groupes pour aborder des thématiques clés telles que les synergies entre acteurs, la capitalisation de l'éducation inclusive, la sensibilisation et le plaidoyer par rapport aux personnes handicapées sensorielles et leur prise en charge (para-)médicale et psychosociale, la formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques dans les écoles inclusives & les familles d'accueil. Le PV de cet atelier est disponible.

Cette note managériale a pour but de présenter une synthèse des conclusions, de se positionner par rapport aux différentes recommandations et aux axes d'actions proposées par les consultants. Elle est le fruit de la réflexion collective entre SHC et l'équipe projet UN-ABPAM ainsi que les autres parties prenantes qui ont pu contribuer à cette réflexion lors de l'atelier de restitution dont la qualité des échanges a été vivement apprécié par toutes les parties et a conduit à l'identification d'actions-clé porteuses pour le projet.

Cette note reflète donc la position de SHC et de son partenaire local, l'UN-ABPAM, par rapport aux recommandations faites par les évaluateurs et recense les actions qui seront prises à court et moyen terme pour intégrer les recommandations jugées pertinentes afin d'améliorer le dispositif d'intervention actuel et futur. Il appartiendra aux autres acteurs concernés (MENAPLN, SNEC, etc.) de se positionner par rapport aux recommandations émises par les consultants et d'apprécier les engagements à prendre à leur niveau.

## 2. Objectif et questions évaluatives

Cette évaluation poursuivait deux objectifs :

1. Evaluer la **performance du programme** DGD 2017-21 au Burkina Faso. La DGD impose que l'ensemble des critères CAD (Comité d'Aide au Développement de l'OCDE<sup>1</sup>) soient évalués (Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité/Viabilité et Impact). Dans le cadre de cette évaluation finale, une attention plus importante a été portée à 3 critères : la cohérence, l'impact et l'efficacité. Selon le rapport d'exécution de 2020, le dernier disponible au moment de la rédaction de ces TDR, l'ensemble des indicateurs de l'atteinte de l'objectif spécifique (OS) et de résultats ont évolué de manière satisfaisante. Lors de la mission de terrain, l'évaluateur a disposé des dernières informations relatives aux indicateurs. L'évaluation apportera une appréciation sur l'atteinte de ces indicateurs et des effets de l'intervention. Les effets du programme ont dû être appréciés d'un point de vue pédagogique, mais pas uniquement.
2. L'évaluation a dû également apporter **des éléments d'apprentissage, en mettant en lumière les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser et mutualiser** afin d'en tenir compte dans les interventions futures.

Au moment de la formulation du programme DGD 2017-21, le choix des partenaires s'est porté sur deux structures importantes dans le domaine de la scolarisation des enfants handicapés sensoriels au Burkina Faso, à savoir : d'une part l'UN-ABPAM, partenaire historique de SHC intervenant en faveur des enfants handicapés visuels (EVH) et, d'autre part, la Fédération Nationale des écoles pour sourds du Burkina Faso (FNESBF) intervenant auprès des enfants handicapés auditifs (EHA). Le programme prévoyait aussi de travailler en partenariat avec le CEFISE afin de créer une école de formation d'enseignants spécialisés reconnue par le MENAPLN (Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales) au Burkina Faso. SHC a malheureusement été contrainte de mettre fin au partenariat avec la FNESBF en 2017, quelques mois après le démarrage du programme. Le partenariat avec le CEFISE a été arrêté en 2019, au terme de la première année de création de l'école de formation d'enseignants. SHC souhaitait en effet recentrer son action sur un nombre plus restreint d'écoles

---

<sup>1</sup> <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

d'enfants sourds et privilégier une approche plus holistique afin de maximiser l'effet de ses interventions sur le volet surdité du programme. C'est à cette fin qu'en 2020, SHC a initié un nouveau partenariat avec l'Association Paul Bouvier Bobo Dioulasso (APBB). Cette association a séduit SHC par son « dispositif surdité » comportant une triple prise en charge médicale, para médicale et pédagogique.

C'est ainsi que durant la totalité de la période 2017-2020, seule l'UN-ABPAM était partenaire de SHC pour la mise en œuvre du projet initialement axé sur les enfants avec déficience visuelle dans neuf 9 régions : Centre-Est (Tenkodogo), Centre-Nord (Kaya), Nord (Ouahigouya), Centre-Ouest (Koudougou), Sud-Ouest (Gaoua), Boucle de Mouhoun (Dédougou), Cascades (Banfora), Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso et Houndé), Centre (Ouagadougou). Ensuite à partir de 2020, il y a eu l'intégration de l'APBB travaillant dans la déficience auditive à Bobo-Dioulasso.

Dans le cadre de l'évaluation externe de cet OS1/Burkina Faso, l'UN-ABPAM a été le principal partenaire évalué puisqu'il est intégré au programme DGD 2017-21 depuis le début alors que l'APBB n'est rentrée dans le programme qu'en juillet 2020. Pour ce dernier partenaire, il s'est agi davantage de relever les forces et faiblesses de la relation partenariale en vue du prochain programme<sup>2</sup>.

Les questions évaluatives tirées des Termes de référence (Tdr) et qui ont guidé la démarche et le processus méthodologiques de cet exercice, sont reprises dans le tableau suivant. Certains de ces critères sont prioritaires pour le commanditaire et l'accent a été plus mis à ce niveau.

DOMAINES	QUESTIONS
<b>EFFICACITE</b> <b>(Critère prioritaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Sur la base des informations transmises à l'évaluateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les résultats et l'OS ont-ils été atteints au vu des valeurs obtenues par les IOV ?</li> </ul> </li> <li>✓ Quels jugements critiques apporter sur le choix des indicateurs et leur méthode de collecte et quelles recommandations formuler à ce propos ?</li> </ul>
<b>IMPACT</b> <b>(Critère prioritaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Sur la base des entretiens et FGD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les effets produits par l'intervention ;( changements d'attitudes et de comportements ressentis par les EDV et EDA eux-mêmes ou observés par leur entourage (parents, enseignants, autres élèves) ?</li> <li>- Ces changements sont-ils significatifs ?</li> <li>- D'autres changements positifs/négatifs se sont-ils produits au niveau des autres acteurs de l'entourage des enfants (frères/sœurs ; parents ; enseignants ; OPH ; ...) (effets induits) ?</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Sur la base des entretiens réalisés avec les équipes projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel a été l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires ? Pour l'INEFJA en termes d'appropriation et d'autonomisation et pour les Cajoutiers et le CVT en termes de capacités à collaborer dans un nouveau programme à 5 ans et de contribuer de façon significative à la scolarisation des EDA au Sénégal ?</li> <li>- Quelles sont les forces et faiblesses de ces partenariats ?</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Sur la base de l'appréciation critique, mais fondée de l'évaluateur-trice,</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les liens représentant les chemins intermédiaires de changement de la ToC (leviers de changement) étaient-ils pertinents et ont-ils pu conduire aux résultats escomptés ?</li> <li>- Quels sont les facteurs déterminants et/ou bloquants dans l'atteinte/la non-atteinte de ces changements ?</li> </ul> </li> </ul>

<sup>2</sup> L'APBB a initialement été intégrée au nouveau PGR 22-26. A la lumière de l'attribution des fonds par la DGD, certaines réorientations stratégiques ont été opérées et ont contraint SHC à retirer ce partenariat du nouveau PGR 22-26.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été à même de s'adapter au fur et à mesure aux processus de changements et à l'évolution du contexte afin de préserver l'impact de l'intervention de SHC ?</li> <li>- En particulier, dans quelle mesure le contexte pandémique a-t-il influencé la mise en œuvre du programme et l'atteinte des résultats ?</li> <li>- Comment évaluer la capacité d'adaptation du programme face à ce contexte et les activités qui ont été développées pour y répondre (programme braille à la maison, sensibilisation à l'hygiène, etc.) ?</li> </ul>
<p><b>COHERENCE (Critère prioritaire)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En quoi le programme est-il spécifique et complémentaire par rapport aux autres stratégies d'acteurs (locaux, belges, internationaux) qui interviennent dans le même contexte (sur le plan du secteur, de la thématique, de la zone géographique, des groupes-cibles) ?</li> <li>- Comment peut-on évaluer la collaboration entre les 3 partenaires du programme ? Quelles ont été les apports mutuels ?</li> <li>- Quels sont les facteurs qui expliquent le succès ou l'échec des collaborations externes développées par le programme avec des partenaires thématiques ou travaillant sur le même groupe cible ?</li> <li>- Quelles recommandations feriez-vous pour renforcer les collaborations et complémentarités ?</li> </ul>

### 3. Appréciation Générale

L'évaluation de fin de programme a été menée conformément aux TdR malgré de nombreuses difficultés rencontrées dans la rédaction du rapport et l'analyse des données récoltées. Elle a néanmoins permis de produire un rapport de qualité satisfaisante. Le binôme d'évaluateurs avec deux profils locaux en charge des missions et enquêtes de terrain avec un profil plus stratégique (l'évaluateur principal) et un autre (l'évaluateur secondaire) plus expert en sciences sociales et enquêtes était pertinent mais n'a pas porté les fruits escomptés vu les nombreuses révisions qui ont dû être apportées au rapport d'évaluation.

La qualité de ce rapport a été appréciée par le comité de pilotage en appliquant la grille d'analyse de la qualité de SHC prévue à cet effet. Cette grille a passé en revue la validité des informations, la faisabilité des informations et le caractère exploitable des informations selon les critères exigés par le SES (Service d'Evaluation Spéciale de la DGD). C'est ainsi que SHC a constaté que la première version du rapport d'évaluation comportait de nombreux écueils. Partant de ce premier bilan mitigé de la qualité du rapport, il sied de noter que l'évaluateur principal a connu un drame familial au cours du processus d'évaluation, ce qui a nécessité une réorganisation de l'équipe d'évaluation avec pour résultat la prise en main du rapport par l'évaluateur secondaire. En vue d'améliorer la qualité du rapport, SHC a appuyé l'évaluateur afin qu'il puisse restructurer le rapport et approfondir l'analyse de façon exhaustive et répondre ainsi aux exigences du SES

Grâce à l'appui de SHC et l'engagement de l'évaluateur dans l'amélioration de la qualité du rapport, nous avons désormais un rapport d'évaluation de qualité suffisante dans lequel les constats issus de la récolte des données est à la base d'une analyse conduisant à des conclusions et des recommandations constructives. Notons toutefois que certaines recommandations auraient pu être regroupées, que les thèmes ne sont pas tous approfondis de façon équilibrée, que certaines des recommandations ne sont pas réalistes compte tenu des moyens disponibles pour le prochain programme alors que d'autres le sont mais restent très vagues et auraient gagné à être plus détaillées quant aux axes de mise en œuvre proposés.

Lors de la mission de terrain effectuée conjointement par la Directrice Exécutive & la Responsable Programme & Développement de SHC au Burkina Faso en septembre 2022, les recommandations ont été abordées soit en bilatéral avec les acteurs concernés, soit en sous-groupes de travail lors de l'atelier de restitution de l'évaluation. A cette occasion des discussions ont eu lieu sur des thématiques clés ressorties de l'évaluation telles que les synergies entre acteurs, la capitalisation de l'éducation inclusive,

la sensibilisation et le plaidoyer par rapport aux personnes handicapées sensorielles et leur prise en charge (para-)médicale et psychosociale, la formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques dans les écoles inclusives et la question des familles d'accueil. Tous ces échanges ont nourri la réflexion et permettent à SHC de se positionner par rapport aux recommandations formulées. Cette réponse managériale reflète donc le positionnement de SHC ainsi que les pistes d'action identifiées en vue de leur mise en application au cours du nouveau PGR quinquennal 22-26.

Le rapport d'évaluation confirme la bonne performance du projet SHC/ UN-ABPAM 17-21 mais le comité de pilotage de l'évaluation espérait pouvoir tirer davantage du rapport. L'évaluation est restée à un niveau très opérationnel, peu stratégique et l'analyse prospective est assez faible. Le comité de pilotage de l'évaluation aurait apprécié que la section consacrée à la méthodologie de l'évaluation soit davantage décrite et la triangulation des données plus explicite.

#### 4. Constats majeurs de l'évaluation

**Cohérence** – *Cohérence interne* : Le programme est en cohérence avec les missions de SHC et de ses partenaires locaux (UN-ABPAM, SNEC, APBB) qui sont fortement impliqués conjointement dans ce projet et disposent des compétences techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'intervention sur les deux volets cécité et surdité. *Cohérence externe* : D'une part, le programme est en bonne cohérence avec d'autres interventions notamment celles de l'Enseignement catholique, du CEFISE, de Light for the World et l'APBB qui œuvrent dans le cadre du handicap auditif et l'Organisation Dupont pour le Développement Social (ODDS) qui mène des actions dans le domaine de l'éducation inclusive à Bobo-Dioulasso et d'autre part, il est aligné avec les orientations des référentiels majeurs au niveau national : Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso, la SNDEI, la politique nationale genre 2009-2019, la politique nationale de protection sociale 2013-2022. Le programme est en outre aligné sur la cible stratégique 4 du CSC « *Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation par le renforcement du capital humain local, en tenant compte du genre, afin de contribuer au développement* » et l'ODD 4 qui vise l'« *Accès à une éducation de qualité* ». La cohérence du programme a obtenu une cote de 5 /5.

**Efficacité** – L'évaluation montre une très bonne efficacité du programme car il a été mis en œuvre par une équipe locale de gestion qui est parvenue, avec l'accompagnement du siège de SHC, à conduire un pilotage relativement bien. En termes de planification et de suivi-évaluation, le programme dispose d'une planification pluriannuelle (quinquennale) et annuelle de ses activités. Il a régulièrement produit les rapports d'activités annuels et assuré le suivi des résultats. De l'analyse des données est ressorti un excellent taux d'exécution physique ainsi qu'un excellent niveau d'atteinte des résultats. Le niveau d'atteinte de l'OS est également très satisfaisant. En dépit de toutes les difficultés de mobilisation sociale, le programme a pu scolariser 449 EHV sur 477 attendus dont 41,4% de filles. Ces EHV scolarisés ont un taux de réussite aux examens de fin de primaire de 86% par rapport à la prévision et de 98% par rapport à la situation de référence. L'efficacité du programme a obtenu une cote de 4,66/5.

**Impact** – L'évaluation montre un impact important du programme sur les EHS, sur leur entourage, les partenaires et les écoles. Le programme a, en effet, conduit à des changements importants dans la vie des enfants en les conduisant à avoir une meilleure acceptation par leurs enseignants & leurs camarades, mais également une acceptation des EJHS eux-mêmes, et une insertion sociale et économique. Le programme a permis un renforcement conséquent des capacités des acteurs pédagogiques, une amélioration de la disponibilité des infrastructures et équipements spécifiques pour la prise en charge éducative des EHV. Le programme a ainsi augmenté l'offre éducative d'inclusion scolaire des enfants handicapés dans 9 régions sur 13 au Burkina Faso. Le programme a en outre permis aux enfants de changer de perspective et de rêver à des métiers jadis loin de leur pensée. Le travail de sensibilisation a par ailleurs fait évoluer les comportements et favoriser une plus grande acceptation des EHV par la société. En dehors des EHV, on note l'impact du programme sur le renforcement des capacités de l'UN-ABPAM en termes d'appropriation. Aujourd'hui, l'UN-ABPAM a une meilleure maîtrise du processus de

mobilisation sociale, de mise en œuvre collaborative avec le système éducatif et de management de projet. Le programme a également permis l'implication du ministère en charge de l'éducation nationale qui, avec les acteurs formés et impliqués, a expérimenté le modèle de scolarisation des EHV mis en œuvre par l'UN-ABPAM et est plus à même de s'en inspirer pour dérouler la SNDEI. Les différentes formations des acteurs (dont les durées ont été modifiées puis adaptées aux besoins) sont un acquis fondamental à partager avec toutes les structures concernées par la scolarisation des EHV. Il en est de même de l'évolution des mentalités au niveau des populations qui ouvrent une bonne brèche pour le ministère de l'éducation nationale en vue d'implémenter l'éducation inclusive des enfants porteurs de handicaps lourds ou de multi-handicaps. L'impact du programme a obtenu une cote de 4,66/5.

**Pertinence** – L'évaluation montre que le programme est très pertinent car il s'inscrit dans un contexte institutionnel où la scolarisation des EHV n'est pas une réalité et dans un contexte sociologique de stigmatisation, de discrimination et de non scolarisation des EHV. Il est également pertinent au regard des appréciations de l'ensemble des catégories d'acteurs et de l'analyse des évaluateurs. Elle est par ailleurs démontrée par la qualité des orientations stratégiques notamment : (i) le dispositif technique en lien avec l'existence de classes transitoires qui dotent les EHV de connaissances et aptitudes nécessaires pour aller à l'inclusion ; la traduction en braille du livre de lecture « Lire au Burkina » qui rend possible l'inclusion de l'EHV dès la classe de CP2 et l'innovation « Retour au village/quartier » qui promeut un retour des EHV auprès de leurs parents ; (ii) la collaboration avec des partenaires stratégiques comme l'UN-ABPAM, le MENAPLN et le SNEC ainsi que (iii) la coordination locale du programme par l'équipe de l'UN-ABPAM. La pertinence du programme a obtenu une cote de 4,83/5.

**Efficiences** – Le programme a un très bon niveau d'exécution financière ainsi qu'un taux raisonnable de respect des délais de mise en œuvre en dépit de trois mois de télétravail du fait de la COVID 19. Le programme a par ailleurs un très bon indice d'efficacité (inférieur à 1) et une efficacité partenariale acceptable. L'efficacité du programme a obtenu une cote de 4,66/5.

**Durabilité** – L'évaluation montre une durabilité nuancée du programme et constate effectivement une durabilité financière moyenne du fait de l'insuffisance de l'investissement financier de l'État et de la faible capacité financière des partenaires locaux à assurer la pérennité du programme. Par contre, la durabilité sociale est très bonne au regard notamment de la forte implication des partenaires locaux dans tout le cycle du programme, les changements de mentalités vis-à-vis des EHV au niveau des enseignants et des parents avec la possibilité d'une plus grande scolarisation, l'existence d'une volonté politique de mettre en œuvre l'éducation inclusive et l'acceptation de plus en plus des EHV dans le post-primaire. La durabilité technique est bonne parce que les partenaires disposent de capacités nécessaires pour contrôler eux-mêmes l'intervention et la poursuivre. Malgré la cote moyenne obtenue de 2,66/5, le programme a néanmoins un bon niveau de durabilité.

#### **Bonnes pratiques et leçons apprises :**

Ce programme a permis de faire quelques apprentissages résumés ainsi dans le rapport d'évaluation :

- La forte implication des acteurs locaux comme l'UN-ABPAM, le SNEC et surtout l'État à travers le ministère de l'éducation nationale est une leçon pertinente de partage d'expériences et de transfert de compétences. Cependant, demeure le défi de l'appropriation de l'approche par le MENAPLN et l'engagement de l'État à poursuivre l'intervention.
- Une mise en réseau des ONG intervenant dans le domaine du handicap permettra un déploiement de synergies et une plus grande efficacité sur le terrain. En exemples, certaines ONG peuvent assurer la construction des infrastructures pendant que d'autres acquiert les équipements et d'autres encore assurent le renforcement des capacités. Cela rendrait aussi plus efficient les interventions avec plus de ressources financières.
- Un travail systématique de sensibilisation et de mise à disposition de ressources humaines, d'infrastructures, d'équipement et un enseignement de qualité peut changer les perceptions des communautés sur le handicap. En effet, les résultats atteints par le programme SHC-DGD 2017-

2021 en termes d'effectifs de EHV scolarisés, de taux de réussite attestent que le handicap n'est pas une fatalité. Tout enfant avec un handicap visuel ou auditif peut réussir à l'école.

- Le partenariat Nord-Sud peut être un moyen de partage d'expériences et de réalisations pertinentes comme c'est le cas du programme SHC-DGD 2017-2021. Le choix de mettre en œuvre le programme en se fondant sur des partenaires locaux est un gage de durabilité sociale : ces partenaires acquièrent de l'expertise et peuvent, si des ressources sont disponibles, poursuivre l'action.
- La collaboration avec un partenaire local requiert non seulement une équipe étoffée mais aussi compétente dans le domaine de l'intervention et en management de projets et programmes. Dans ce cadre, il est important de renforcer les capacités institutionnelles et en personnel du partenaire local. Aussi, il est utile de s'accorder et de s'assurer de la maîtrise des procédures administratives, financières et comptables de toutes les parties. Des missions de supervision sur le terrain sont nécessaires pour s'assurer de l'effectivité, de l'efficacité et de l'efficience de l'intervention.
- L'innovation « retour au village/quartier » est pertinente mais complexe à mettre en œuvre. Cela nécessite plus de moyens pour que dans chaque village/quartier de retour des EHV, les enseignants et leurs encadreurs pédagogiques soient formés d'une part mais que les maîtres de suivi disposent de plus de moyens et de temps pour le suivi.
- L'innovation « Lire au Burkina » est très pertinente pour faciliter l'apprentissage de la lecture et améliorer le succès des EHV. Cette innovation accélère l'inclusion scolaire des EHV dans les classes de CP2 ordinaire et par ricochet le retour des EHV dans leurs villages/quartiers. Cependant, sa mise en œuvre nécessite un suivi rapproché de l'EHV afin de répéter et de renforcer sa compétence en lecture.
- La formation de l'enseignant est importante pour la scolarisation des EHV. Les enseignants des classes transitoires et inclusives peuvent être appuyés par les Maîtres de suivi. Mais, il est pertinent que l'encadreur direct de l'enseignant soit aussi formé et impliqué pour accomplir sa mission de supervision en connaissance de cause.

SHC regrette que les bonnes pratiques et leçons apprises n'aient pas pu être davantage approfondies par les évaluateurs. SHC dispose d'outils de gestion qui permettent à ses partenaires de recenser les leçons apprises et bonnes pratiques tout au long de l'année. Celles-ci sont inventoriées chaque année lors des bilans annuels. Un travail approfondi d'identification des leçons apprises a également été réalisé par SHC avec la collaboration de ses partenaires locaux pour dégager les leçons apprises sur l'ensemble de la période d'intervention 2017-2021. Celles-ci sont annexées à ce document.

## 5. Suites données aux recommandations à l'attention de SHC/UN-ABPAM

Réponse Managériale - SHC/UN-ABPAM	
Evaluation externe à mi-parcours :	Programme DGD 2017-2021 intitulé « Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire », mis en œuvre au Burkina Faso dans sa composante « Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement de qualité au Burkina Faso » (OS1 du PRG DGD 2017-21)
Préparée par le comité de pilotage :	Valérie de Briey Gaëlle Vandeputte Eugène Bayili
Date de la réponse :	30-06-22
Observations générales :	<p>L'évaluation de fin de programme a été menée conformément aux TdR malgré de nombreuses difficultés rencontrées dans la rédaction du rapport et l'analyse des données récoltées. Elle a néanmoins permis de produire un rapport de qualité satisfaisante. Le binôme d'évaluateurs avec deux profils locaux en charge des missions et enquêtes de terrain avec un profil plus stratégique (l'évaluateur principal) et un autre (l'évaluateur secondaire) avec un profil plus expert en sciences sociales et enquêtes était pertinent mais n'a pas porté les fruits escomptés vu les nombreuses révisions qui ont dû être apportées au rapport d'évaluation.</p> <p>* La qualité de ce rapport a été appréciée par le comité de pilotage en appliquant la grille d'analyse de la qualité de SHC prévue à cet effet. Cette grille a passé en revue la validité des informations, la faisabilité des informations et le caractère exploitable des informations selon les critères exigés par le SES (Service d'Evaluation Spéciale de la DGD). C'est ainsi que SHC a constaté que la première version du rapport d'évaluation comportait de nombreux écueils. Partant de ce premier bilan mitigé de la qualité du rapport, il sied de noter que l'évaluateur principal a connu un drame familial au cours du processus d'évaluation, ce qui a nécessité une réorganisation de l'équipe d'évaluation avec pour résultat la prise en main du rapport par l'évaluateur secondaire. En vue d'améliorer la qualité du rapport, SHC a appuyé l'évaluateur afin qu'il puisse restructurer le rapport et approfondir l'analyse de façon exhaustive et répondre ainsi aux exigences SES.</p> <p>* Grâce à l'appui de SHC et l'engagement de l'évaluateur dans l'amélioration de la qualité du rapport, nous avons désormais un rapport d'évaluation final de qualité suffisante dans lequel les constats issus de la récolte des données est à la base d'une analyse conduisant à des conclusions et des recommandations constructives. Notons toutefois que certaines recommandations auraient pu être regroupées &amp; que les thèmes ne sont pas tous approfondis de façon équilibrée. Certaines recommandations restent très vagues et auraient gagné à être plus détaillées quant aux axes de mise en œuvre proposés.</p> <p>* Lors de la mission de terrain effectuée conjointement par la Directrice Exécutive &amp; la Responsable Programme &amp; Développement de SHC au Burkina Faso en septembre 2022, les recommandations ont été abordées soit en bilatéral avec les acteurs concernés, soit en sous-groupes de travail lors de l'atelier de restitution de l'évaluation. Les discussions ont porté sur des thématiques clés ressorties de l'évaluation telles que les synergies entre acteurs, la capitalisation de l'éducation inclusive, la sensibilisation et le plaidoyer par rapport aux personnes handicapées sensorielles et leur prise en charge (para)-médicale et psychosociale, la formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques dans les écoles inclusives et la question des familles d'accueil. Tous ces échanges ont nourri la réflexion et permettent à SHC de se positionner par rapport aux recommandations formulées. Cette réponse managériale reflète donc le positionnement de SHC ainsi que les pistes d'action identifiées lors de cet atelier en vue de leur mise en application au cours du nouveau PGR quinquennal 22-26.</p> <p>* Le rapport d'évaluation confirme la bonne performance du projet SHC/UN-ABPAM 17-21 mais le comité de pilotage de l'évaluation espérait pouvoir tirer davantage du rapport. L'évaluation est restée à un niveau très opérationnel, peu stratégique et l'analyse prospective est assez faible. Le comité de pilotage de l'évaluation aurait apprécié que la triangulation des données soit plus explicite.</p>

### Recommandations à l'égard de SHC et de l'UN-ABPAM

Recommandation nr 1:		Améliorer le partenariat en organisant une rencontre pour dresser le bilan du partenariat, lever les incompréhensions, les insuffisances et repartir sur de nouveaux consensus. Une entrée par l'Etat avec une implication de l'UN-ABPAM permettra une plus grande mise à l'échelle de l'approche pédagogique de l'Etat.			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Malgré l'existence d'une Stratégie Nationale de Développement de l'éducation inclusive (SNDEI) (2018-2022), la mise en œuvre de l'éducation inclusive en est qu'à ses débuts au Burkina Faso. Lorsque SHC a débuté ses actions au Burkina en 2009, c'est le Secrétariat National de l'Education Catholique (SNEC) qui s'est lancé dans l'aventure comme premier acteur institutionnel. La présence de SHC et de son partenaire dans les écoles publiques s'est ensuite faite progressivement à partir de 2018. A ce jour, les deux acteurs institutionnels MENAPLN & SNEC sont engagés dans l'EI côté à côté malgré l'absence de mise à disposition de moyens suffisants par le Ministère pour la mise en œuvre de la SNDEI. Dans la mise en œuvre de la PGR 22-26, SHC devra dès lors se coordonner davantage avec ces deux acteurs institutionnels qui ont chacun désigné un.e point focal.e. Au cours du PGR 17-21, certaines difficultés de collaboration sont apparues ayant entraîné des difficultés opérationnelles dues aux relations interpersonnelles qu'entretenait un membre de l'équipe. Cette personne n'étant plus en place, le PGR 22-26 pourra remédier à cela.		
Actions clés	Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires	
1.1 Séances de travail avec le MENAPLN	sept-22	SHC, UN-ABPAM	Réalisé	Faire le bilan de la collaboration sur le PGR 17-21 et réitérer l'engagement de SHC et du Ministère de l'Education par le biais de la Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre (DPEIEFG) dans l'éducation inclusive des EDV. Renouvellement du rôle du point focal pour le PGR 22-26.	
1.2 Séance de travail avec le SNEC	sept-22	SHC, UN-ABPAM	Réalisé	Faire le bilan de la collaboration sur le PGR 17-21 et réitérer l'engagement de SHC et du Secrétariat National de l'Education Catholique dans l'éducation inclusive des EDV. Renouvellement du rôle du point focal pour le PGR 22-26.	
1.3 Mise en place d'un Comité de Pilotage (niveau national) & d'un comité de suivi (régional)	nov-22	Chargé de Programme	Prévu	Création d'un Comité de Pilotage du Programme afin d'assurer une coordination stratégique et opérationnelle du PGR par les acteurs institutionnels concernés. Le Comité de pilotage devra disposer de leviers d'action pour débloquer des situations difficiles sur le terrain et responsabiliser les acteurs institutionnels déconcentrés. A cet effet, il faudra considérer la mise en place de comités de suivi ponctuels dans les zones d'intervention en prévoyant également le déplacement des membres du comité de pilotage en province lors de mission de suivi stratégiques et de sensibilisation afin d'impliquer également davantage les points focaux (SNEC & MENAPLN) dans les zones.	
1.4 Signature d'un Memorandum of Understanding	oct-22	SHC, UN-ABPAM	Prévu	Afin de garantir l'implication stratégique & opérationnelle du MENAPLN & du SNEC, il est prévu d'établir un Memorandum of Understanding entre tous les acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre du Comité de Pilotage du PGR 22-26. En sus du MENAPLN, du SNEC, de l'UN-ABPAM et de SHC, il s'agira d'aborder également le Ministère de l'Action Sociale dont la présence est requise dans ses attributions par rapport à la reconnaissance des personnes vulnérables comme indigeantes (permettant la gratuité de l'affiliation à la mutuelle de santé notamment) et par rapport à l'identification des familles d'accueil.	
1.5 Améliorer la communication avec les points focaux	Continu	Chargé de Programme	En cours	Malgré les différentes démarches reprises ci-dessus (Comité de pilotage et MoU), il est primordial que SHC et l'UN-ABPAM entretiennent une communication fluide et régulière avec les points focaux institutionnels afin d'optimiser au mieux la mobilisation des acteurs de la scolarisation des EHV, mais également de permettre des réajustements nécessaires par l'approche GAR.	



Recommandation nr 2:		<b>Créer un réseau ou une synergie avec les autres ONG intervenant dans le domaine de l'éducation inclusive et l'UNICEF. Ceci, pour donner plus de poids à l'action sur le terrain et parvenir à aider l'état à entamer la mise à l'échelle de l'éducation inclusive au-delà des 9 régions d'intervention du programme 17-21.</b>			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:			
		L'appropriation du modèle de scolarisation des EHV par le MENAPLN reste un défi à ce stade du fait de l'absence d'engagement opérationnel et technique de l'Etat. La faible viabilité financière du PGR, telle qu'elle a été pointée du doigt dans l'évaluation, met en péril la durabilité de l'intervention et ce, malgré les résultats notables qui ont été atteints. De plus et même si SHC est présent au Burkina Faso depuis 2009 aux côtés de l'UN-ABPAM, SHC n'a plus de bureau à Ouagadougou et ses interventions manquent de visibilité, ce qui ne lui permettait pas d'être reconnu à sa juste valeur comme un acteur de taille dans l'EI. Si SHC souhaite consolider ses interventions et contribuer encore davantage à la mise à l'échelle de l'EI au Burkina Faso, sa présence et sa participation dans les réseaux est d'une grande importance pour se faire connaître, mais aussi pour assurer une complémentarité d'action avec d'autres acteurs du domaine du handicap ET du secteur de l'éducation. C'est également ainsi que SHC pourra plus aisément obtenir des fonds supplémentaires en faveur de l'EI.			
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
2.1	Renforcement de la visibilité de SHC et de ses interventions	Continu	SHC, UN-ABPAM	En cours	Objectif: Permettre à SHC d'être connu et reconnu comme acteur important dans l'EI Le chargé de programme et l'équipe projet doivent assurer la visibilité de SHC aux côtés de l'UN-ABPAM. Il est par ailleurs primordial que l'UN-ABPAM contribue à son tour à renforcer la visibilité de SHC. En général, il s'agit d'améliorer la communication: se présenter comme étant membre de l'équipe UN-ABPAM/ SHC, mettre le logo SHC sur tous les documents, prévoir des banderoles lors d'activités, prévoir des actions coup de poings par exemple à l'occasion de la journée internationale de la canne blanche et prévoir un reportage radio communautaire par exemple. A terme, il serait pertinent que SHC & l'UN-ABPAM développent conjointement un plan de communication.
2.2	Présence et participation accrue au sein des réseaux dans les domaines du handicap ET de l'éducation	Continu	SHC	Prévu	Objectifs: Assurer une complémentarité optimale entre acteurs, échanger les bonnes pratiques entre acteurs, assurer un plaidoyer efficace auprès des ministères concernés, SHC est actuellement présent dans le CCI-Handicap et dans le CSC Burkina, mais n'a pas de présence dans les réseaux et clusters éducation alors qu'elle a toute sa place dans le secteur de l'éducation au vu de l'ampleur et de la qualité de ses actions (450 enfants en situation de handicap sensoriel scolarisés dans 9 zones d'intervention). Il est donc primordial d'assurer cette présence et la participation active de SHC au sein de ces réseaux et pas seulement au travers de l'UN-ABPAM.
2.3	Réaliser une cartographie des acteurs	2023	SHC & les réseaux handicap & éducation	Prévu	Objectifs: Assurer une complémentarité optimale entre acteurs & assurer un plaidoyer efficace auprès des ministères concernés. Réaliser une cartographie des acteurs actifs dans l'éducation inclusive et la partager au sein des réseaux et auprès des ministères concernés. Encourager par ailleurs la synergie d'actions entre les différents ministères, à savoir le MENAPLN, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Action Sociale. En septembre 2020, ASMAE a réalisé une cartographie et un répertoire des structures intervenant dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la protection sociale en faveur des enfants handicapés dans la commune de Ouagadougou. Ce document pourra entre autres être mis à jour et complété par une cartographie à l'échelle du pays.
Recommandation nr 3:		<b>Capitaliser la démarche de scolarisation des EHV promue par le programme et conduire un plaidoyer auprès de l'Etat pour sa réplication. Veiller à ce que le processus de traduction des documents comme le livre "Lire au Burkina" en braille soit maîtrisé et que les imprimeurs locaux puissent reproduire les documents.</b>			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:			
		Il ressort du rapport d'évaluation que les conditions pour l'appropriation locale du dispositif de scolarisation des EHV sont réunies grâce au fait que le MENAPLN et le SNEC ont été impliqués dès le démarrage du programme. Le Ministère a ainsi progressivement pu s'approprier le programme et devrait être plus à même de dérouler la SNDEI. Même si le manque de moyens financiers de l'état reste un obstacle important à la mise en oeuvre de la SNDEI, SHC s'engage à effectuer un plaidoyer actif et dynamique auprès du MENAPLN par la mise en oeuvre des actions clés reprises ci-dessous.			
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
3.1	Mise en place d'un groupe de travail pour la promotion de l'Education Inclusive au Burkina Faso	nov-déc 2022	SHC, UN-ABPAM, MENAPLN et autres acteurs de l'EI	Prévu	Objectifs: Permettre une pratique plus harmonisée entre acteurs de l'EI, échanger les bonnes pratiques entre acteurs et porter le plaidoyer auprès du MENAPLN. En 2021, l'arrêté n°2021-30-254/MENAPLN/SG/DPEIEFG portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un groupe de travail pour la promotion de l'EI au Burkina Faso, a instauré un groupe de travail placé sous la tutelle technique du MENAPLN. Comme l'indique l'arrêté dans son article 2, il constitue l'organe de réflexion, de coordination, d'orientation et de suivi des actions d'éducation inclusive par les différentes parties prenantes. Lors de l'atelier de restitution du rapport d'évaluation, la Directrice fraîchement nommée à la Direction de la Promotion de l'Éducation Inclusive, de l'Éducation des Filles et du Genre (DPEIEFG), s'est engagée à relancer ce cadre de concertation. Il revient à SHC, conjointement avec les autres acteurs de l'EI, de s'assurer que cet engagement soit respecté.
3.2	Rédaction de la nouvelle SNDEI	Continu	SHC et UN-ABPAM en appui au MENAPLN et d'autres acteurs	Prévu	Objectif: Porter le plaidoyer auprès du MENAPLN pour l'appropriation et la réplication de la démarche de scolarisation inclusive des EHV promue par le programme. Le MENAPLN prévoit d'organiser au dernier trimestre 2022 ou au premier trimestre 2023 une table ronde pour la mobilisation de ressources financières pour la promotion de l'EI en situation d'urgence. Il s'agira entre autre de susciter l'intérêt pour le financement de l'EI en situation d'urgence mais également de rechercher des fonds pour l'écriture de la SNDEI. A cette occasion SHC se positionnera en appui technique aux côtés du Ministère pour contribuer à la rédaction de la nouvelle stratégie.
3.3	Internalisation de l'inclusion au sein du MENAPLN	Continu	SHC, UN-ABPAM & le CCI-Handicap & REPEI en appui au MENAPLN	Prévu	Objectif: Porter le plaidoyer au sein du MENAPLN pour que l'inclusion soit internalisée dans les pratiques du ministère L'inclusion doit être intégrée dans tous les services du MENAPLN. Il doit par exemple prendre en charge la production des livres de la réforme en braille et offrir un appui technique et financier en vue de l'appropriation par l'état de l'EI à l'échelle du pays.
3.4	Rendre inclusif les nouveaux manuels scolaires de la réforme	Continu	SHC, UN-ABPAM & tous les acteurs de l'EI	Prévu	Objectif: Assurer l'éducation inclusive continue des EHV et s'assurer que les EHV disposent du matériel pédagogique adapté et notamment les manuels scolaires de référence en braille Lors de la réunion qui s'est tenue au sein de la DPEIEFG en date du 16 septembre 2022, SHC et l'UN-ABPAM ont appris que de nouveaux manuels scolaires ont été développés et seront mis en circulation pour utilisation dès la rentrée 2022-2023. Aucune information officielle n'a circulé sur le sujet. Ni le SNEC, ni d'autres partenaires de mise en oeuvre n'en étaient donc informés. Cette nouvelle est un coup dur pour le programme compte tenu de l'investissement qui a été fait dans la transcription en braille du livre "Lire au Burkina". Il faudra être attentif à ce que les nouveaux manuels scolaires soient rendus inclusifs et prévoir une solution transitoire en attendant leur impression en braille. Même si à terme, les nouveaux manuels seront nécessairement obligatoires, il n'est pas garanti que leur usage soit effectif à courte échéance. Il est nécessaire d'étudier dans quelle mesure le PGR pourrait s'assurer d'une part de l'inclusion des EHV dès la mise en usage des nouveaux manuels et d'autre part, d'appuyer le MENAPLN dans la transcription en braille de ces nouveaux manuels.

<b>Recommandation nr 4:</b>		<b>Renforcer les partenaires locaux en capitalisation de leurs expériences et résultats, en formulation de projets et en recherche de financement pour améliorer leurs capacités de mobilisation de ressources.</b>			
<b>Acceptée:</b>	Oui - En partie - Non	<b>Explications:</b>	Les partenaires locaux ont une faible capacité financière ce qui met en péril la durabilité du programme. L'évaluation a, à juste titre, pointé du doigt l'insuffisance de l'investissement financier de l'état mais également des insuffisances en termes de ressources financières propres à l'UN-ABPAM, mettant en péril l'autonomie financière du dispositif mis en place. SHC s'engage à poursuivre ses efforts d'appui à l'UN-ABPAM par le renforcement de ses compétences tant au niveau du personnel qu'au niveau institutionnel. Il sied de rappeler toutefois qu'il s'agit d'une responsabilité partagée et qu'il reviendra à l'UN-ABPAM de prendre les dispositions nécessaires à la mise en application des compétences acquises ainsi qu'à son développement institutionnel.		
<b>Actions clés</b>		<b>Calendrier</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>	<b>Commentaires</b>
4.1	Renforcement de compétences du personnel de l'UN-ABPAM	Continu	SHC	Prévu	Dans le cadre du nouveau PGR 22-26, il est prévu que SHC renforce l'UN-ABPAM dans des domaines spécifiques. Il s'agira plus précisément de former le personnel dans différents domaines tels que la gestion de projets, la gestion financière, le suivi-évaluation, le genre et l'environnement, les NTIC et le droit des enfants, mais aussi la <b>gestion des connaissances et l'assurance qualité</b> . Le partenaire sera encouragé à mettre en place un ou plusieurs nouveaux dispositifs de mise en pratique des domaines de compétences renforcés.
4.2	Renforcement de l'UN-ABPAM d'un point de vue institutionnel	Continu	SHC	Prévu	Dans le cadre du nouveau PGR 22-26, il est prévu que le partenaire de SHC, l'UN-ABPAM soit accompagné dans son développement institutionnel. Il s'agira en outre de former et d'accompagner le partenaire dans le développement de sa structure.
<b>Recommandation nr 5:</b>		<b>Veillez dans la stratégie de mise en œuvre à: (i) former les encadreurs pédagogiques afin qu'ils puissent mieux suivre et évaluer les enseignants, (ii) échanger davantage sur les motivations pécuniaires au cours des formations des enseignants afin d'éviter des plaintes ou des blocages d'activités. Au regard des besoins de prise en charge, travailler à ce que l'Etat assume la formation des enseignants.</b>			
<b>Acceptée:</b>	Oui - En partie - Non	<b>Explications:</b>	Cette recommandation fait suite à la conclusion suivante: Non prise en compte de certains acteurs de l'encadrement pédagogique dans la formation : directeurs d'écoles, chefs de circonscriptions etc. En effet, au cours des programmes précédents, les encadreurs pédagogiques que sont les directeurs d'écoles (DE), les conseillers pédagogiques itinérants (CPI) et les inspecteurs (IEPD) étaient informés et sensibilisés sur 2 ou 3 jours à la question de l'éducation inclusive. Ces sessions d'information/sensibilisation ne leur permettent pas de maîtriser la pratique du braille ni l'approche pédagogique adaptée aux EJHS. Par conséquent, ils ne s'impliquaient pas dans le suivi ni dans l'appui pédagogique des enseignants spécialisés et inclusifs.		
<b>Actions clés</b>		<b>Calendrier</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>	<b>Commentaires</b>
5.1	Porter le plaidoyer auprès du MENAPLN pour améliorer la reconnaissance & la valorisation des enseignants spécialisés	Continu	SHC, UN-ABPAM et les réseaux EI, éducation, & handicap	Prévu	<b>Objectif:</b> Favoriser l'engagement des enseignants spécialisés dans la prise en charge pédagogique A ce jour, l'Etat ne valorise pas les enseignants spécialisés ce qui se traduit par une pénurie d'enseignants et un manque de motivation chez certains enseignants. Afin d'inciter les enseignants à se spécialiser, il est important de mettre en place un plan de carrière pour eux. Il s'agirait en outre de créer un corps d'enseignants spécialisés plus important et de les former dès la formation de base. Il faudrait également prévoir des formations continues et spécifiques en ce sens. La valorisation des enseignants pourrait entre autre passer par une reconnaissance telle que l'attribution d'un grade supérieur, l'attribution d'une distinction, ...
5.2	Améliorer la qualité de la prise en charge pédagogique	Continu	SHC, UN-ABPAM	Prévu	Dans la mise en oeuvre du PRG 22-26, il est prévu de poursuivre la formation continue des directeurs d'écoles et des encadreurs pédagogiques des Circonscriptions d'Éducation de Base (CEB) et de les impliquer davantage dans les missions de suivi/appui pédagogique afin d'assurer l'encadrement pédagogique de proximité des enseignants des classes transitoires et des classes inclusives. Afin de fidéliser ce personnel enseignant formé et d'éviter leur mobilité, SHC et l'UN-ABPAM feront le plaidoyer auprès du MENAPLN pour la création d'un corps d'enseignants d'EJHS et d'encadreurs pédagogiques spécialisés ainsi qu'un plan de carrière pour ce corps enseignant. Le PRG continuera à commander et à disponibiliser le matériel spécialisé pour les EJHS, les enseignants et les formateurs. Les EJHS seront formés à la bonne utilisation des TIC adaptés (tablettes, EVO 10 enregistreurs etc.) et leurs enseignants seront sensibilisés afin de faciliter l'utilisation des TIC adaptés par les EJHS en classe. Le PRG 22-26 prévoit également de poursuivre progressivement la traduction en braille des manuels, des romans et des annales scolaires du post-primaires et secondaire afin d'améliorer les apprentissages des EJHV en attendant que le MENAPLN assure lui-même cette tâche de traduction.
5.2	Porter le plaidoyer pour la tenue d'exams du post-primaire et secondaire inclusifs	Continu	SHC, UN-ABPAM	Prévu	La traduction en braille des sujets de l'examen du CEP est faite en amont. Mais la traduction en braille des sujets des examens du post-primaire (BEPC) et du secondaire (Baccalauréat) n'est pas faite à l'avance. Les épreuves sont traduites en braille le jour "J". C'est à l'ouverture de l'enveloppe des épreuves pour les élèves voyants qu'une copie est transmise à l'équipe de transcription qui commence alors la traduction. D'où le stress, une longue période d'attente, des risques d'erreurs de transcription, des reformulations d'items à la hâte, conduisant à des taux d'échec élevés. SHC et l'UN-ABPAM en partenariat avec le CCI-Handicap et le REPEI continueront de porter le plaidoyer auprès du MENAPLN afin de rendre les examens du post-primaire (BEPC) et du secondaire (Baccalauréat) inclusifs et de traduire en braille les sujets des examens en amont.

Recommandation nr 6:		<b>Informier/ sensibiliser les familles d'accueil sur le handicap, les droits des personnes handicapées, la psychologie de l'enfant en situation de handicap, etc.</b>			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Le dispositif pédagogique du programme prévoit la prise en charge d'EJHS au sein de familles d'accueil dans les cas où le milieu de vie biologique de l'enfant serait géographiquement trop éloigné de l'école. Pour cela, les familles d'accueil perçoivent un appui financier pour couvrir certains frais alimentaires, sanitaires et hygiéniques de l'enfant. Les évaluateurs ont toutefois constaté que ces familles n'ont pas une bonne connaissance du handicap. SHC souhaite aller au-delà de ce simple constat qui serait uniquement lié à un manque de sensibilisation. Pour SHC et ses partenaires, la problématique est plus large et concerne entre autres, le manque de sensibilisation des familles biologiques et de la communauté plus largement par rapport au handicap de l'enfant et à sa prise en charge, du bien-être (para)-médical et psycho-social qui fait souvent défaut au sein des familles d'accueil mais également à l'état d'extrême précarité dans lequel se trouvent les familles. Consciente de ces difficultés d'une part mais également des limites financières du programme dans cette prise en charge de familles d'accueil, SHC va mettre en place les actions clés qui suivent.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
6.1	Renforcer la sensibilisation de la communauté et des familles (biologiques et d'accueil) sur la prise en charge d'EJHS	Continu	SHC, UN-ABPAM, SNEC, MENAPLN	Prévu	Au vue des difficultés rencontrées dans le recours aux familles d'accueil ainsi que du coût élevé de ce dispositif, les acteurs de l'EI réalisent progressivement qu'il ne s'agit pas d'un dispositif permettant le meilleur épanouissement des EJHS. Néanmoins, les défis à relever étant importants, il est important de procéder par étape afin d'identifier des alternatives. Afin de changer les mentalités, il s'agira de: * identifier les barrières qui font obstacles à l'épanouissement des EDV: barrières environnementales, psychologiques et comportementales (accessibilité des bâtiments scolaires, actes de naissance, adaptation du milieu d'evie à la personne handicapée, ... etc.) * sensibiliser les parents biologiques des EDV à prendre en charge leur enfant et de sensibiliser les APE pour solliciter les parents * sensibiliser les familles et la communauté sur les droits des enfants et des PH par les leaders d'opinion et les leaders communautaires notamment pour éviter la stigmatisation
6.2	S'assurer du bien-être des EJHS dans leurs familles (biologiques et ou d'accueil)	Continu	SHC, UN-ABPAM, SNEC, MENAPLN	Prévu	Le PGR a une responsabilité face au bien-être des EJHS dans leur famille et même s'il n'est pas toujours évident d'identifier les difficultés et/ ou d'offrir des alternatives à des situations parfois problématiques, des mesures doivent être prises afin de veiller au bien-être des EJHS. Il est donc important que les acteurs de l'EI développent des actions concrètes pour s'en assurer. Il s'agit entre autres des éléments suivants: * Le PGR 22-26 prévoit de sensibiliser les EJHS aux bonnes pratiques d'hygiène et à la gestion hygiénique des menstrues. * Le PRG 22-26 prévoit également de sensibiliser les familles réelles et d'accueil des EJHS sur leur traitement équitable et d'éviter de les surprotéger ou au contraire de les négliger. Il faudra traiter les EJHS comme leurs camarades voyants. * Le PRG 22-26 prévoit de former les formateurs, les maîtres de suivi et les moniteurs aux techniques d'accompagnement psychosocial des EJHS et d'organiser des groupes de paroles afin de renforcer l'estime de soi des EJHS et la confiance en leur capacité. Le PGR veillera par ailleurs à mettre en place une collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale qui au regard de ses compétences, pourra également jouer un rôle clé dans la PEC psycho-sociale. * Le PRG 22-26 prévoit d'appuyer la participation des EJHS aux activités culturelles et sportives. Le PRG appuiera les différentes régions d'intervention à la mise en place d'activités sportives et culturelles à l'instar de l'EJA Ouaga où les élèves ont une troupe musicale qui leur permette de développer leurs talents, de participer à des compétitions culturelles inter-écoles et à des galas sur invitation. Les EJHS du post-primaire et secondaire participent également au handisport, aux championnats nationaux et internationaux, et à des compétitions sportives para-olympique. * Certains EJHS sont confrontés à des difficultés d'alimentation en familles réelles ou d'accueil, d'où l'engagement du PRG à continuer de contribuer aux frais de cantine scolaire pour les EJHS en situation de précarité alimentaire et de réfléchir à la possibilité de prévoir également un goûter à la récréation car la plupart des EJHS arrivent en classe à jeun et doivent attendre jusqu'à midi pour prendre le déjeuner.
6.3	Impliquer le Ministère de l'Action Sociale dans le programme	nov-dec 2022	SHC, UN-ABPAM	Prévu	La prise en charge des EJHS peut être améliorée par la mobilisation du Ministère de l'Action Sociale et ce, à deux niveaux: * le Ministère de l'Action Sociale peut appuyer le programme avec l'identification de familles d'accueil puisque c'est quelque chose qu'elle fait déjà pour les enfants en conflit avec la loi ce qui permettrait de s'assurer de la fiabilité de famille d'accueil et du respect qu'elle aura de l'EJHS améliorant ainsi sa prise en charge psychosociale; * le Ministère peut octroyer le statut d'indigent aux familles les plus précarisées, ouvrant ainsi le droit à une mutuelle de santé (projet pilote que le ministère conduit notamment en collaboration avec le RAMS) ce qui permettrait d'améliorer la prise en charge médicale des EJHS.
6.4	Identification et appui des familles à l'affiliation à la mutuelle de santé par la reconnaissance comme indigent	nov-dec 2022	SHC, UN-ABPAM	Prévu	Compte tenu du projet pilote qui est mené dans certaines communes par le Ministère du Travail et l'appui technique du RAMS, le programme doit explorer dans quelle mesure les familles bénéficiaires du programme pourraient s'inscrire dans le projet. Il s'agira donc d'identifier les provinces dans lesquelles se déroule le projet pilote, de voir les communes qui ont procédé aux recensements et de voir si certaines des familles bénéficiaires sont dans ces listes car elles pourraient alors être affiliées gratuitement aux MUSA.
Recommandation nr 7:		<b>Œuvrer à ce que cette volonté de disposer d'une masse critique d'enseignants spécialisés soit portée par l'Etat et l'accompagner dans son déploiement dans les instituts des enseignants du primaire. Autrement, un suivi du centre mis en place avec le CEFISE est nécessaire. Une concertation entre les différentes parties prenantes concernées afin de la dynamiser et valoriser sa mission est recommandée.</b>			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Cette recommandation fait suite à la conclusion suivante: "Le non aboutissement du partenariat avec le CEFISE dans le cadre de la création d'un centre de formation reconnu des acteurs pédagogiques spécialisés à l'accompagnement d'EHS reste un défi." SHC n'accepte que partiellement cette recommandation. SHC avait mis tout en oeuvre pour impulser le centre de formation des enseignants spécialisés au niveau du Cefise (appui technique dans la constitution du curriculum, mise à disposition de matériel, étude sur la viabilité d'un tel centre, etc.). Mais malgré l'intervention de la DGD et les efforts déployés par SHC, les difficultés rencontrées dans le cadre de ce partenariat n'ont pas pu être surmontées et la collaboration s'est arrêtée. Il n'en reste pas moins que le besoin d'enseignants sensibilisés à l'éducation inclusive et formés au braille et à la langue des signes est réel. Il est cependant particulièrement difficile d'organiser ce type de formation de longue durée que nécessite l'apprentissage de la langue des signes. Afin d'encourager les enseignants à se spécialiser en braille, LS, etc., il serait utile que le MENAPLN reconnaisse ces spécialisations dans les statuts barémiques et les plans de carrière des enseignants.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
7.1	Appui technique à la formation des formateurs	A la demande du MENAPLN	SHC en appui au MENAPLN et en collaboration avec d'autres PTF	Prévu	Accompagner le MENAPLN dans la formation des enseignants des instituts de formation des professeurs des écoles et des encadreurs pédagogiques dans la maîtrise du braille et l'approche pédagogique adaptée.
7.2	Appui technique pour la constitution de curricula de formations qualifiantes en handicap sensoriel	A la demande du MENAPLN ou autres acteurs de formation	SHC en appui au MENAPLN et autres acteurs de formation	Prévu	Accompagner le MENAPLN et des centres de formation (universités, instituts supérieurs, ...) dans la mise en place d'un diplôme qualifiant pour des enseignants qui chercheraient à se spécialiser dans la maîtrise du braille/de la LS et l'approche pédagogique adaptée.
Recommandation nr 8:		<b>Veiller à formuler des indicateurs qui soient bien tous SMART (spécifique, mesurable, acceptable et ambitieux, réaliste et temporellement défini)</b>			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Selon les évaluateurs, tel que formulé dans les conclusions de l'évaluation, l'analyse des indicateurs aurait montré des difficultés rencontrées dans la mesure de certains indicateurs. Cette conclusion est toutefois en contradiction avec l'analyse qui en est faite dans le rapport d'évaluation et en particulier au §3.3.4 Appréciation du choix des indicateurs et de leur méthode de collecte, qui stipule: "L'analyse des indicateurs montre qu'ils sont SMART et pour l'ensemble très pertinents. Ils permettent de rendre compte des efforts fournis et des résultats atteints. Aussi, un effort de désagrégation selon le genre a été fait pour permettre notamment d'évaluer la situation des filles et des garçons en termes d'effectif et de proposition ou niveau des indicateurs de résultats." Notons par ailleurs que la formulation des IOV a été faite conjointement avec l'équipe projet accompagnée d'un spécialiste en S&E. Ces indicateurs ont par ailleurs été acceptés par la DGD. La matrice de S&E permet enfin d'analyser de manière très précise les méthodes de collecte (comment, moyens, quand, qui), la manière à laquelle sont compilés et analysés les données collectées (quand, qui et avec quels moyens) et enfin, la manière à laquelle ils sont restitués (quand et à qui). Certains IOV ont été collectés via KoboCollect ou travers des smartphones, méthode de collecte innovante, initiée au cours du PRG 17-21.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
8.1	S'assurer continuellement de la performance du programme par la mise en oeuvre du système de S/E conjointement aux outils de gestion de projet.	Continu	SHC/ UN-ABPAM	En cours	Les IOV du PRG 22-26 ont également été construits lors de la formulation en collaboration avec l'ABPAM de façon à être SMART. Conformément aux procédures internes de SHC pour une gestion performante des interventions par l'opérationnalisation des politiques GAR et S/E, SHC et l'ABPAM veilleront à la mise en place du dispositif de S/E de ce nouveau PRG 22-26 et assureront la collecte des données conformément à ce dispositif afin d'apprécier si les interventions sont réellement porteuses de résultats souhaités au niveau des groupes cibles et si elles contribuent effectivement à la mission de SHC et à celle de ses partenaires.

## 6. Modalités de diffusion

Les résultats de l'évaluation et les suites données aux recommandations seront diffusés de la façon suivante :

- Transmission du rapport d'évaluation au partenaire concerné par l'évaluation ainsi qu'aux partenaires stratégiques du programme (Bureau de l'UN-ABPAM, l'APBB, MENAPLN, SNEC
- Transmission aux membres du CA et de l'AG lors de la prochaine assemblée statutaire ;
- Envoi du rapport complet ainsi que la réponse managériale à la DGD dans les 30 jours après l'approbation par les instances ;
- Insertion dans IATI lors du rapportage moral de la cinquième année du programme ;
- Publication de l'évaluation et de sa réponse managériale sur le site internet de SHC.

## 7. Modalités de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions issus des recommandations

SHC et son partenaire burkinabé, l'UN-ABPAM seront co-responsables de suivre l'avancement des actions planifiées dans la lettre d'approbation. Ce suivi se fera annuellement à l'occasion d'un atelier organisé avec le partenaire.

Le pilotage de ce suivi sera confié à SHC.

A l'occasion des ateliers de bilan annuel organisé avec le partenaire au Burkina Faso, un point de suivi sera réalisé sur l'état d'avancement des actions proposées dans le plan d'action.

Sujet	CONSTATS - OBSERVATIONS	LECONS A RETENIR - A CAPITALISER
<b>AU NIVEAU PROGRAMMATIQUE</b>		
<b>Appropriation de l'intervention par le MENAPLN &amp; Durabilité économique</b>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b>                      Le MENAPLN a été fortement et régulièrement impliqué dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi du programme SHC d'éducation inclusive à travers la DPEIEFG depuis 2009. La DPEIEFG est la présidente du comité de suivi du programme et a désigné un point focal pour participer et suivre les activités du programme.                      Depuis 2014, pour les premières inclusions scolaires des EHV à partir de la classe de CE2 dans les écoles primaires publiques (à Tenkodogo, Kaya et à Bobo Dioulasso, puis à partir du CP2 à Houndé en 2018 et Banfora en 2021), un dispositif de suivi/appui des EHV et des enseignants inclusifs a été mis en place par le programme. Ce dispositif de suivi/appui comprend: la formation des enseignants qui accueillent l'EHV dans leurs classes, la sensibilisation des autres enseignants de l'école qui accueille l'EHV, l'(in)formation des encadreurs pédagogiques (directeur de l'école, un conseiller pédagogique itinérant, l'inspecteur-chef) de la CEB concernée et la mise en service d'un maître de suivi/appui itinérant (formé, équipé et subventionné) pour suivre et appuyer les EHV en inclusion et leurs enseignants dans les villages/quartiers. Afin de transférer l'expertise de l'UN-ABPAM au MENAPLN et de garantir la pérennité du processus de scolarisation des EHV, le programme a initié deux innovations à savoir: l'adaptation du manuel de lecture et de la méthode « lire au Burkina » en braille et le processus de « retour au village/quartier » à partir de la classe de CP2. Concrètement cela a permis de réduire le temps passé par les EHV dans les classes transitoires et de favoriser le retour des EHV chez eux grâce à leur inclusion au sein des écoles de village (grâce à un appui et un suivi rapproché par le biais des MSI).</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b>                      * Renforcer l'appropriation de l'intervention par le MENAPLN en participant et contribuant aux différentes actions de plaidoyer pour la prise en compte du handicap et sur l'éducation inclusive;                      * Faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour une participation et une contribution aux frais liés à l'entièreté du dispositif nécessaire et mis en place dans le cadre l'inclusion scolaire des enfants handicapés;                      * Se concerter avec les autres ACNGs du CSC et les autres PTFs afin d'harmoniser les pratiques en matières de perdiem et autres prises en charge dans le cadre des projets;                      * Renforcer l'appropriation et la responsabilisation du MENAPLN pour l'inclusion des EHS dans l'éducation en appuyant la mise en place d'une unité d'impression au niveau national pour la traduction des documents légaux, scolaires, etc. en braille.</p> <p><b>Cette LA est adressée à SHC ainsi qu'aux autres ACNGs partenaires du MENAPLN</b></p>

	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Malgré la gratuité théorique de l'éducation scolaire primaire, la scolarisation d'enfants à besoins spécifiques nécessite des coûts importants qui ne sont pas encore pris en charge par le MENAPLN</li> <li>* Des ressources financières du programme n'étant pas mis à la disposition de la DPEIEFG ni du MENAPLN, ces services étatiques ne s'approprient pas suffisamment les acquis du programme en dépit du grand nombre d'EHS scolarisés dans le cadre du PRG 17-21 et de l'importance du nombre de régions couvertes.</li> <li>* Il y a une surenchère de l'exigence des prises en charge par les enseignants, les MS, les MSI, .... pour les formations, ateliers de partage d'expériences et de capitalisation ...</li> <li>* Le matériel pédagogique est coûteux, non disponible pour la plupart au Burkina et nécessite donc des démarches logistiques et financières importantes portées par des acteurs internationaux</li> <li>* Le dispositif d'accompagnement des EHV est jugé lourd par le MENAPLN car il nécessite beaucoup d'investissement (formations et mises à niveau en continu, équipement, frais divers pour garantir le suivi des enfants agents du ministère (MSI))</li> </ul>	
<b>AU NIVEAU DU SUIVI &amp; EVALUATION</b>		
<b>Digitalisation des méthodes de collecte de données</b>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Amélioration du suivi des activités sur le terrain par l'automatisation du dispositif de collecte des données disponibles au siège du partenaire et de SHC quasiment en temps réel grâce au recours à un dispositif de digitalisation (Kobo Collect via smartphones)</li> <li>* Envoi de photos des activités du projet</li> <li>* Les enquêtes par smartphone sont plus discrètes que par support papier, ce qui est favorable dans un contexte d'insécurité importante</li> </ul>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Tenir compte des capacités/compétences des utilisateurs et de la nature des activités dans l'utilisation de la collecte de données digitales.</li> <li>* Prendre en compte qu'un traitement plus poussé des informations qualitatives collectées régulièrement sur le terrain (équivalent à des rapports d'activités de personnes ou de services) requiert du temps et une capacité analytique au niveau de la personne chargée du S&amp;E.</li> <li>* Sensibiliser à l'introduction et l'utilisation de cette innovation technologique</li> </ul>

	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Perte, vol, casse de smartphones, problèmes de paramétrage</li> <li>* Erreurs ou tricherie dans le remplissage des questionnaires</li> <li>* Sentiment de contrôle de la gestion du projet par les utilisateurs dû à la géolocalisation et à la véracité du rapportage</li> <li>* Difficulté dans l'utilisation de KBC par les Moniteurs et les MS peu qualifiés (les moniteurs étant des personnes aveugles et peu alphabétisées, ils doivent se reposer sur l'appui de leur guide qui ne sont pas qualifiés pour la collecte de données)</li> </ul>	<p><b>Cette LA est utile aux autres ACNGs du CSC Burkina Faso et des autres pays partenaires</b></p>
<b>AU NIVEAU DE LA THEMATIQUE TRANSVERSALE ENVIRONNEMENT</b>		
<p><b>Electrification par panneaux solaire des écoles dans les villages</b></p>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b></p> <p>L'électrification des locaux scolaires est très positive à plusieurs égards (économie de coûts de fonctionnement, impact environnemental, solution alternative dans les zones entravées sans accès au réseau électrique, ...)</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Bien étudier les besoins en électricité (capacités nécessaires, horaires d'utilisation, ...) des locaux scolaire à équiper afin de déterminer les besoins réels de stockage en énergie avant de définir le dispositif solaire à mettre en place.</li> <li>* Prévoir des batteries de qualité pour le stockage de l'énergie issue des panneaux solaires ssi elles sont vraiment nécessaires (besoin de stockage pour une utilisation hors journée).</li> <li>* Assurer le suivi et la maintenance régulière du dispositif de panneaux solaires afin de garantir son bon fonctionnement et sa durabilité. Veiller à l'implication du COGES de l'école à cette fin.</li> </ul> <p><b>Cette LA est utile pour les ACNG</b></p>
	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Problème de batterie (souvent de mauvaise qualité et coûteuse), manque d'entretien</li> <li>* Manque de disponibilité des agents de maintenance compétents sur certains territoires ruraux</li> </ul>	
<b>AU NIVEAU DES SYNERGIES ET COLLABORATIONS EXTERNES</b>		
<p><b>Plus-value des synergies avec les ACNG du CSC Burkina</b></p>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b></p> <p>La synergie quadripartite menée avec Africalia et SHC ainsi que leur partenaire local respectif a permis de sensibiliser un nombre important de personnes à l'inclusion scolaire d'EHV.</p> <p>La synergie quadripartite avec Rikolto et SHC ainsi que leur partenaire local a permis de distribuer des rations alimentaires aux familles d'accueil d'EHV et d'écouler une partie de la production du partenaire local de Rikolto.</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les échanges au sein d'un même CSC sont l'occasion de nouer des synergies par les ACNG membres</li> <li>* Les complémentarités entre les ACNG et leurs partenaires permettent de renforcer les effets de l'intervention (Africalia, Rikolto, ...)</li> <li>* L'implication des responsables des ACNG et le dynamisme des partenaires locaux est une gageure de réussite pour la synergie.</li> </ul>

	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b>  Ces synergies nécessitent des conventions, une coordination des interventions et un transfert des ressources pas toujours commode à gérer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prendre le temps de se connaître à l'occasion des différentes rencontres du CSC (domaines et zones d'intervention)</li> <li>* Identifier les synergies potentielles capables de contribuer ou de renforcer l'atteinte des OS respectifs des ACNGs</li> <li>* Initier les échanges et le rapprochement au niveau des responsables d'ACNG et partenaires locaux dans les meilleurs délais afin d'analyser la complémentarité et sa faisabilité</li> </ul> <p><b>Cette LA est utile à tous les ACNG du CSC</b></p>
<b>Collaboration entre les parties prenantes</b>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b>  SHC et son partenaire local UN-ABPAM sont présents dans le Cadre de concertation des ONG internationales intervenant dans le domaine du Handicap au Burkina Faso (CCI-H) au même titre que HI.</p> <p><b>Ecueils à éviter (critiques):</b>  Il n'y a pas forcément toujours de complémentarité entre les différents acteurs qui interviennent dans le HS au Burkina (par exemple : HI et SHC sont tous les deux opérationnels à Tenkodogo, mais malgré la complémentarité évidente entre nos actions, une synergie d'action tarde à être mise en place au niveau opérationnel). Il n'y a ni de similitudes dans les approches, ni de mutualisation des moyens et des compétences (par exemple : les travaux des EHV sont transcrits en braille par des cellules de transcription SHC uniquement), ni de coordination ou de partage d'expériences entre tous les intervenants de la thématique. Des expériences et compétences existent aussi dans la sous-région. Par exemple, dans la région du Centre-Est, ENABEL intervient dans l'accompagnement de partenaires locaux. Dans ce cadre-là, la question de l'inclusion des EHS pourrait être intégrée de façon transversale étant donné que l'éducation scolaire des EHS, en particulier l'approche inclusive, est encore en plein essor dans la sous-région avec de multiples expériences et peu de modèles éprouvés.</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Recommander fortement une synergie/consortium des ACNGs intervenant dans des régions communes ou sur des thématiques communes</li> <li>* Faciliter les partages d'expériences</li> <li>* Accroître la présence de SHC (avec représentation ponctuelle du siège lors de mission) dans la participation au CICI-Handicap.</li> </ul> <p><b>Cette LA s'adresse la DGD et à ENABEL (dans la région du Centre-Est)</b></p>
<b>Renforcement des capacités des partenaires locaux</b>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b>  L'implication du partenaire dans l'établissement des scores de performance est facilitateur de cohésion interne et mobilisateur. Elle a contribué au renforcement de l'équipe UN-ABPAM en auto-évaluation du projet et sa compréhension de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats).</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Veiller à bien expliquer les enjeux et exigences des bailleurs institutionnels aux partenaires et de rendre accessibles et compréhensibles tous les processus de gestion et de suivi qui en découlent</li> <li>* Impliquer les partenaires locaux dans tous le processus de formulation du</li> </ul>



	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b>  Les exigences toujours croissantes de la DGD et l'évolution des approches en matière de coopération (scores de performance, approche ToC, etc.) exigent de nombreuses formations aux partenaires locaux et augmentent la charge de travail administrative au détriment des actions de terrain. Elles peuvent être un facteur de friction avec les partenaires locaux si ceux-ci ne comprennent pas les enjeux sous-jacents.</p>	<p>projet est gage de son appropriation et de résultats tangibles  * Renforcer continuellement les capacités des partenaires locaux sur les thématiques clés et les approches majeures de la DGD  * Responsabiliser les partenaires locaux dans la gestion du programme et des subsides</p> <p><b>Cette LA est adressée à SHC ainsi qu'à tous les ACNGs</b></p>
<b>AU NIVEAU DE LA GESTION DES RISQUES</b>		
<b>Mise en perspective de l'ampleur de l'intervention face à une insécurité grandissante</b>	<p><b>Facteurs de succès (bonnes pratiques)</b>  * Les matrices de gestion des risques détaillent la nature des risques, leur statut (en cours/fermé), probabilité de survenance, gravité, niveau de risque, mesures prises. Elles sont alimentées par SHC et ses partenaires locaux d'intervention périodiquement (minimum 2x/an) grâce à une veille sur ces différents risques. Des actions de médiation de risques sont systématiquement prises dès que le niveau de risques atteints une valeur &gt; à 3.  * La crise sanitaire a amené le programme à identifier un nouveau risque. Des activités préventives et d'atténuation des effets de la COVID-19, qui n'étaient pas initialement prévues dans la planification et le budget 2020, ont été menées. A titre d'exemple, des masques, des lave-mains et du gel hydroalcoolique ont été distribués en particulier dans les classes transitoires où les EHV sont encore majoritairement jeunes et manipulent, se prêtent constamment du matériel pédagogique adapté (avec des risques de contamination accrue).</p>	<p><b>Recommandations &amp; suggestions</b>  * Rester proactif dans le suivi et la gestion des risques permet de se maintenir dans la logique des approches GAR et TOC et de mettre en place des actions de mitigation du risque.  * Mise en place d'un plan de contingence sécuritaire  * Participation à la plateforme INSO  * Reconsidérer progressivement la stratégie et les régions d'intervention du projet</p> <p><b>Cette LA est adressée à tous les ACNGs</b></p>
	<p><b>Ecueils à éviter (critiques)</b>  Mise en danger du personnel et autres personnes impliquées dans les activités terrain notamment dans les régions à fort défi sécuritaire (Centre-Nord, Nord, Boucle du Mouhoun, Cascades, les Hauts bassins, Sud-Ouest et le Centre-Est)</p>	

**EHS** : Elève Handicapé Sensoriel ; **EHV** : Elève Handicapé Visuel; **EHA** : Elève Handicapé Auditif; **CE2** : Cours Préparatoire 2ème année; **EJA** : Ecole des Jeunes Aveugles; **CEB** : Circonscription d'Education de Base; **SNEC** : Secrétariat National de l'Enseignement Catholique; **DPEIEFG** : Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre; **MENAPLN** : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.